



Jean Dartin 4 rue de Rieles 14700 Falaise -
- pas de questions supplémentaires.

Philippe Danne L2 Sente aux Arnes 14700 FALAISE

Dans le cadre du diagnostic pour le Projet de SDAGE 2022/2027 notre territoire est classé en zone de répartition (ZRE) des EAUX. Ne peut-on pas s'inquiéter d'une nouvelle consommation d'eau supplémentaire équivalant à peu près à 2200ha et de la réponse des Syndicat mixte d'eau Sud Calvados aux périodes de sécheresse de plus importante comme l'indique le GIEC Normandie.

Peut-on vraiment garantir que la population dans les 10 années à venir ne subira pas de pénurie d'eau.

- Pourquoi l'entreprise n'utilise pas de production bio (matières premières) afin de participer par son activité au développement d'une agriculture durable et de participer à la protection de l'eau.

- Comme une entreprise agro-alimentaire peut-elle produire avec une eau non conforme.

Ph. Danne

Christine Gombien les Costils 14700 Falaise.

quelle solution pour les eaux usées

Comment se passe l'alimentation en eau en cas de sécheresse ? (le recyclage ayant ses